



DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

COMMUNE DE NIVILLAC

Service Public d'Assainissement



ANNÉE 2015

S.T.G.S. est certifiée *Qualité Sécurité Environnement*



COMPTE RENDU ANNUEL 2015



Données émises par le service exploitation	Contrôlé par le responsable gestion opérationnelle Date : Signature : T. TRIBOUILLARD
Données émises par le service gestion clientèle	Contrôlé par le responsable administratif Date : Signature : J.Y. LE COZ
Données émises par le service technique chimie	Contrôlé par le responsable pôle technique chimie Date : Signature : M. BODENAN
Validé par le responsable de Centre	Date : Signature : D. SYLVESTRE

A) COMPTE-RENDU TECHNIQUE.....	4
1) SYNTHÈSE ANNUELLE ET SUGGESTIONS D'AMÉLIORATIONS	4
1.1) SYNTHÈSE ANNUELLE	4
1.2) CHIFFRES-CLE DU SERVICE	5
1.3) SUGGESTIONS D'AMÉLIORATIONS.....	7
2) LE CONTRAT.....	11
2.1) MODALITES	11
2.2) LES AVENANTS	11
2.3) LES INTERVENANTS	11
2.3.1) <i>La collectivité</i>	11
2.3.2) <i>Liste des communes adhérentes</i>	11
2.3.3) <i>Le délégataire</i>	11
3) LA GESTION CLIENT	12
3.1) INFORMATION SUR LES ABONNES.....	12
3.1.1) <i>Répartition par commune</i>	12
3.1.2) <i>Les volumes comptabilisés</i>	12
3.1.3) <i>Indicateurs des réclamations et des prestations aux clients</i>	13
4) LA GESTION TECHNIQUE.....	14
4.1) DESCRIPTION DES INSTALLATIONS.....	14
4.1.1) <i>Les installations de traitement</i>	14
4.1.2) <i>Les installations sur le réseau</i>	17
4.1.3) <i>Le réseau</i>	18
4.2) LE BILAN D'EXPLOITATION	20
4.2.1) <i>Bilan sur les volumes et consommations électriques</i>	20
4.2.2) <i>Consommation d'énergie</i>	21
4.3) SUIVI DE LA QUALITE DE TRAITEMENT	22
4.3.1) <i>Bilan hydraulique Nivillac</i>	22
4.3.1.1) <i>Entrée station</i>	22
4.3.1.2) <i>Sortie station</i>	23
4.3.2) <i>Bilan organique Nivillac</i>	25
4.3.2.1) <i>Auto surveillance entrée station</i>	25
4.3.2.2) <i>Auto surveillance sortie</i>	26
4.3.2.3) <i>Suivi du milieu récepteur</i>	27
4.3.3) <i>Pilotage de la station</i>	27
4.3.3.1) <i>Réactifs</i>	27
4.3.3.2) <i>Sous-produits</i>	28
4.3.3.3) <i>Gestion des boues</i>	28
4.3.4) <i>Bilan hydraulique Le Folleux</i>	29
4.3.4.1) <i>Entrée station</i>	29
4.3.4.2) <i>Sortie station</i>	29
4.3.5) <i>Bilan organique Le Folleux</i>	29
4.3.5.3) <i>Suivi du milieu récepteur</i>	30
4.3.6) <i>Contrôle métrologique</i>	30
4.3.7) <i>SATESE</i>	30



4.4) LES TRAVAUX.....	31
4.4.1) <i>Les interventions d'entretien et de réparations</i>	31
4.4.2) <i>Les travaux neufs</i>	35
4.4.3) <i>Les travaux de renouvellement</i>	36
B) COMPTE RENDU FINANCIER 2015.....	37
1) COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION.....	37
2) COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015.....	38
2.1) COMPTE DE GESTION.....	38
2.2) LES TARIFS.....	39
2.2.1) <i>Grille des tarifs</i>	39
2.2.2) <i>Variation de prix</i>	40
2.2.3) <i>Composantes et réparation d'une facture de 120 m³ par commune</i>	40
2.2.4) <i>Evolution d'une facture de 120 m³ par commune</i>	40
2.2.5) <i>Contrôle de la conformité du plafonnement de la part fixe</i>	41
2.2.6) <i>Facture type 120 m³ – Année 2016</i>	41
2.3) LES EMISSIONS.....	42
2.3.1) <i>Dispositions contractuelles relatives à la facturation</i>	42
2.3.2) <i>Récapitulatif des facturations émises</i>	43
2.3.3) <i>Facturations principales</i>	44
2.3.4) <i>Compléments et régularisations</i>	45
2.4) LES REVERSEMENTS.....	46
2.4.1) <i>Etat des sommes à reverser à la collectivité</i>	46
2.4.2) <i>Les reversements de TVA</i>	47
2.5) LES IMPAYES.....	48
2.5.1) <i>Etat des impayés</i>	48
2.5.2) <i>Taux des impayés</i>	48
C) ANNEXES.....	49
ANNEXE 1 : BILAN AGRONOMIQUE.....	50
ANNEXE 2 : RAPPORTS SATESE.....	51
ANNEXE 3 : SUIVI DU RENOUVELLEMENT.....	52
ANNEXE 4 : FORMULE DE REVISION.....	53
ANNEXE 5 : PLAN DE CURAGE.....	54

A) COMPTE-RENDU TECHNIQUE

1) SYNTHÈSE ANNUELLE ET SUGGESTIONS D'AMÉLIORATIONS

1.1) SYNTHÈSE ANNUELLE

DONNÉES	2012	2013	2014	2015	Evolution N/N-1
GESTION CLIENT					
Nombre d'abonnés au 31/12	832	846	888	943	6,19%
Nombre de branchements neufs	1	21	4	1	-75,00%
Volumes facturés sur la commune (en m ³)	65 171	64 442	66 357	77 445	16,71%
GESTION TECHNIQUE					
Volumes traités sur la station en m ³	232 076	253 409	305 417	188 665	-38,23%
dont volume en provenance de la Roche-Bernard en m ³ (déduction faite des volumes de Nivillac transitant sur le réseau de la Roche Bernard)	82 052	54 975	60 984	45 991	-24,59%
Pourcentage arrivées d'eau claire	56,56%	67,52%	72,85%	45,72%	-37,24%
Linéaire de réseau hors refoulement (ml)	22 203	23 363	24 179	24 960	3,23%
Linéaire de réseau curé (ml)	2 423	1 951	3 383	3 047	-9,93%

Depuis 2007, STGS est certifiée **QSE** pour l'ensemble de ses services.

Cette certification porte sur :

- La Qualité, avec la certification ISO 9001,
- La Sécurité, avec la certification OHSAS 18001,
- L'environnement, avec la certification ISO 14001.



1.2) CHIFFRES-CLE DU SERVICE

Les données clientèle	2014	2015
Nombre de communes	1	1
Nombre d'habitants desservis	4358	4452
Nombre total d'abonnés	888	943
dont abonnés domestiques	888	943
dont abonnés non domestiques	0	0
Volumes vendus (A)	66357	77445
dont volumes abonnés domestiques	66357	77445
dont volumes abonnés non domestiques	0	0

Qualité du service aux usagers		
Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchement neuf	75,00%	100,00%
Taux de réclamations	0,34%	0,11%
Taux de réponse au courrier dans un délai de 15 jours (calendaires)	100,00%	100,00%
Proportion de lettres d'attente	0,00%	0,00%
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,97%	3,23%
Nombre d'échéanciers accordés	27	25

Bilans sur la préservation de l'environnement		
Nombre d'abonnés raccordés sur la station	888	943
Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	888	943
Volume annuel reçu (m3) (B)	305417	188665
Soit un volume moyen (m3/j)	837	517
Volume annuel en provenance d'un service extérieur (m3) (C)	60984	45991
Nombre de bilans autosurveillance réalisés	13	12
dont nombre de bilan conforme	13	12
Production de boues en tMS/an	41	40
Production de boues en volumes (m3/an)	1373	1990
Production de boues admise par une filière conforme en tMS/an	30	37,213
Taux de rejet sans traitement	0,00%	0,00%
Nombre de déversement dans le milieu récepteur par an	0	0
Nombre de point de déversements où les volumes sont suivis (mesure de débit)	0	0
Nombre de jour où un dysfonctionnement majeur de la station a eu lieu (j)	0	0
Taux d'eau parasite (B-C-A)/(B-C)	72,85%	45,72%
Conformité des équipements aux prescriptions nationales	100%	100%
Conformité de la performance des ouvrages aux prescriptions nationales	100%	100%
Charge annuelle en DBO5 (kg/j)	151,00	141,00



Gestion du patrimoine	2014	2015
Nombre de stations de dépollution	2	2
Capacité de dépollution en équivalent-habitant	4130	4130
Nombre de postes de relèvement	8	9
Linéaire de réseau gravitaire à surface libre (eaux usées) (km)	24,179	24,960
dont linéaire de réseau séparatif (eaux usées) (km)	24,179	24,960
dont linéaire de réseau unitaire (km)	0,000	0,000
Linéaire de réseau de refoulement (km)	3,173	3,341
Linéaire de réseau eaux pluviales séparatif (km)	NC	NC
Nombre de réparation de conduites principales pour fuite ou rupture	0	1
Nombre d'inondations dans les locaux de l'utilisateur	0	0
Linéaire d'hydrocurage préventif (km)	3,383	3,047
Longueur de réseau renouvelé (km)	0,093	0,000
Nombre d'obstructions du réseau	7	2



1.3) SUGGESTIONS D'AMELIORATIONS

Réseau :

Les arrivées d'eaux claires sont importantes (67,52% du volume traité sur la station). Il faut renforcer les recherches, notamment sur le secteur collecté par le poste du Rhodoir (influence de la pluviométrie) et sur le secteur gravitaire du Bourg (influence de la nappe).

Poste du Rhodoir :

L'écoulement des eaux dans le bassin tampon engendre des accumulations de matières solides, provoquant de fréquents bouchages des pompes. Une modification hydraulique devra être réalisée de façon à ne pas favoriser ces formations de bouchons.

Postes mis en service : 5 nouveaux postes ont été mis en service

- La Croix Neuve,
- La Ville Jossy,
- Folleux 2,
- ZA Métairie 3,
- La Grée Nevet

Un avenant a été présenté fin 2015 pour les intégrer au contrat d'exploitation.

Station :

La consultation pour la refonte de la filière de traitement des boues et de la filière eau est en cours.

Le renouvellement prévu sur cette installation dépendra de l'avancement de ce projet (prétraitement, turbines d'aération, traitement des boues,...) notamment en cas d'augmentation de la capacité de la filière.



Arrêté du 21 juillet 2015 : nouvelle réglementation

[L'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5](#) a été publié au journal officiel du 19 août 2015, texte n°2.

Les dispositions de cet arrêté entrent en vigueur au 1er janvier 2016 (à l'exception de celles relatives à l'autosurveillance du système de collecte pour lesquelles la mise en place des équipements et la transmission des données doivent intervenir au plus tard le 31 décembre 2015).

A compter de cette date, l'arrêté du 22 juin 2007 est abrogé.

Quelques points d'évolution sont à prendre par rapport à l'arrêté du 22 juin 2007 notamment :

1)-Le système d'assainissement est constitué par un système de collecte, une station de traitement des eaux usées et un ouvrage de rejet final. L'ensemble de ces ouvrages doit être surveillé.

Les points de mesure font référence aux points réglementaires et logiques définis par le SANDRE. Les points A1 A2 A3 A4 A5 A6 A7 sont des points réglementaires.



Exigence pour les stations de traitement des eaux usées de capacité supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 (>2000 EH)

Point concerné	Débits	Caractéristiques des charges polluantes
Entrée (point A3)	Dispositif de mesure et enregistrement en continu (1)	Préleveurs à poste fixe Préleveurs automatiques, réfrigérés, isothermes, asservis aux débits
Sortie (point A4)	Dispositif de mesure et enregistrement en continu	Préleveurs à poste fixe Préleveurs automatiques, réfrigérés, isothermes, asservis aux débits
DO en tête (point A2)	Mesure et enregistrement en continu	Moyens pour estimation Aménagements pour permettre les prélèvements d'échantillons représentatifs sur 24 h (1)
By-pass (point A5)	Mesure et enregistrement en continu	Moyens pour estimation Aménagements pour permettre les prélèvements d'échantillons représentatifs sur 24 h (1)
Autre entrée : apports extérieurs sur la file eau (point A7)	Dispositif permettant de mesurer la quantité (masse et/ou volume)	Dispositif permettant d'estimer la qualité si fréquence d'apports inférieure à 12 fois par an, et de mesurer dans les autres cas Pour les STEU $\geq 10\ 000$ EH : dispositif permettent la mesure de la qualité
Boues produites (point A6)	Dispositif permettant la mesure de la quantité de matières sèches avant tout traitement et hors réactifs	
Boues évacuées (point S6)	Dispositif permettant la mesure de la quantité brute (masse et/ou volume) et de la quantité de matières sèches	Mesure de la qualité
Boues importées dans la file boues (point S18)	Dispositif permettant la mesure de la quantité brute (masse et/ou volume), de la quantité de matières sèches	

(1) Pour la caractérisation des charges polluantes des stations de capacité $\geq 100\ 000$ EH :
Préleveurs à poste fixe
Préleveurs automatiques, réfrigérés, isothermes, asservis aux débits

Exigence pour les systèmes de collecte de capacité supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5 (>2000 EH)

Equipements d'autosurveillance du système de collecte (réseaux unitaire et mixtes)

Déversoirs d'orages (y compris trop-pleins) situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une CBPO	Comptabilisation débits / temps de déversement	Caractéristiques des charges polluantes
≥ 120 kg DBO5/j	Mesure des temps de déversement journaliers et estimation des débits rejetés (1)	
≥ 600 kg DBO5/j et déversement plus de 10 jours par an en moyenne quinquennale	Mesure et enregistrement en continu des débits rejetés	Estimation de la charge polluante rejetée (MES, DBO5, DCO, NTK, Ptot)

(1) : Le préfet peut remplacer cette disposition par la surveillance des déversoirs d'orage dont le cumul des volumes ou flux rejetés représente au minimum 70% des rejets annuels au niveau des déversoirs d'orages.

Equipements d'autosurveillance du système de collecte (réseaux séparatifs)

Trop-pleins situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une CBPO	Comptabilisation débits / temps de déversement	Caractéristiques des charges polluantes
≥ 120 kg DBO5/j	Mesure des temps de déversement	

-2) *Mise à jour des manuels d'autosurveillance pour les installations de plus de 2000 EH, prise en compte de la partie collecte*

-3) *Expertise technique du dispositif d'autosurveillance des systèmes d'assainissement*

Ce contrôle a pour objectif de vérifier :

- *la présence des dispositifs de mesure ou d'estimation de débits et de prélèvement d'échantillons mentionnés à l'arrêté du 21 juillet 2015*
- *le bon fonctionnement et le respect des conditions d'exploitation de ces dispositifs*
- *le respect des conditions de transport et de stockage des échantillons prélevés*
- *le respect des modalités de réalisation des analyses pour les paramètres fixés par l'arrêté*

Afin de respecter cet arrêté, la station d'épuration de Nivillac doit être équipée : débitmètre entrée step regroupant les arrivées.

Les 2 points réglementaires A2 doivent être équipés de débitmètres également.

Concernant la lagune le folleux, un débitmètre sortie doit être installé.



2) LE CONTRAT

2.1) MODALITES

Type de contrat : **Affermage**
Date d'effet : 01/01/2012
Durée : 10 ans
Date de fin : 31/12/2021

2.2) LES AVENANTS

Avenant n°1 : Extension du réseau, nouveaux ouvrages
Date d'effet : 04/02/2015

2.3) LES INTERVENANTS

2.3.1) La collectivité

Nom de la collectivité : **Commune de NIVILLAC**
Le Maire : Monsieur Alain GUIHARD
Le siège : 3, Rue Joseph DANO
56130 NIVILLAC

Téléphone : 02.99.90.62.75
Fax : 02.99.90.90.10
Courriel : mairie-nivillac@wanadoo.fr

2.3.2) Liste des communes adhérentes

Nom de la Commune	Population totale (Population légale 2013 - source INSEE)
Nivillac	4 452

2.3.3) Le délégataire

Société : **STGS**
Responsable Exploitation : Monsieur D.SYLVESTRE
Adresse : 1 Place Ernest Jan
56303 PONTIVY CEDEX

Téléphone : 02.33.79.46.79
Courriel : daniel.sylvestre@stgs.fr



3) LA GESTION CLIENT

3.1) INFORMATION SUR LES ABONNES

3.1.1) Répartition par commune

Abonnés présents au 31 décembre 2015 :

COMMUNE	ABONNES 2014	ABONNES 2015	Evolution
NIVILLAC	888	943	6,19%
TOTAL	888	943	6,19%

3.1.2) Les volumes comptabilisés

Les répartitions des volumes consommées par commune :

La période de consommation s'étale du 19 novembre 2014 au 21 novembre 2015

COMMUNE	2014	2015	Evolution
NIVILLAC	65 993	77 869	18,00%
Total	65 993	77 869	18,00%
Nombre de jours	363	367	
Total sur 1 an	66 357	77 445	16,71%

Nombre de redevables directs auprès de l'Agence de l'Eau : 0



3.1.3) Indicateurs des réclamations et des prestations aux clients

Les indicateurs sont présentés ci-dessous conformément au décret du 2 mai 2007 relatif à l'annexe VI du Code Général des Collectivités Territoriales et sont issus de notre dispositif de mémorisation des réclamations écrites.

Prestations aux clients	2015
Taux de réponses au courrier dans un délai de 15 jours (calendaires)	100,00%
Proportions de lettres d'attente parmi ces réponses dans les délais	0,00%
Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchement neuf	100,00%
Réclamations récurrentes	2015
B1.1 Nombre de réclamations pour une obstruction sur réseau	0
B1.2 Nombre de réclamations pour une obstruction sur branchement	0
B2.1 Nombre de réclamations pour débordement inondation sur un poste de relèvement	0
B2.2 Nombre de réclamations pour débordement inondation chez l'abonné	0
B3 Nombre de réclamations pour une casse	0
B4 Nombre de réclamations pour des odeurs	0
C1. Nombre de réclamations sur des travaux de réparation sur le réseau	0
C2. Nombre de réclamations sur des travaux réalisés sur un branchement (dont rendez-vous manqués)	0
D1 Nombre de réclamations sur le niveau de prix	0
D2 Nombre de réclamations pour erreur de relève ou de facturation	1
D3 Nombre de réclamations sur la qualité des contrats et de l'accueil	0
D4 Nombre de demandes d'échéanciers	25



4) LA GESTION TECHNIQUE

4.1) DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

4.1.1) Les installations de traitement

Station de Nivillac Bourg

- Capacité nominale : 3 580 eqh
- Type de filière : Boues activées en aération prolongée
- Zone collectée : Nivillac et la Roche-Bernard
- Equipement de télésurveillance : Oui
- Groupe électrogène : Non
- Arrêté : Oui le 22 décembre 1994
- Débit nominal 715 m³/jour
- Norme de rejet (24h):

Normes	Concentration (mg/l)
MES	30
DBO5	25
DCO	90
NTK	15
NGL	15
Pt	2



Description	
Entrée de Station	Poste de tête pour les effluents en provenance du Bourg de Nivillac, 2 arrivées en gravitaire pour la Roche-Bernard et pour Nivillac Sud).
Prétraitement	Séparation des déchets inertes par grille courbe et dégraisseur-dessableur 18 m ³
Bassin d'aération	Bassin 720 m ³ avec aération par deux turbines 12 kw
Déphosphatation	Traitement par précipitation simultanée (stockage 5m ³)
Dégazage	Flottants déversés gravitairement
Clarificateur	Bassin 796 m ³ (surface 346 m ²) avec pont racleur
Filière boues	table d'égouttage (traitement polymères) et silo de stockage de 200 m ³ , complété par une lagune de stockage de 1000 m ³
Equipement de mesure de débit	1 débitmètre électromagnétique sur la canalisation d'arrivée 1 canal débitmètre avec mesure ultrasonique en sortie
Préleveurs d'échantillons	1 préleveur en entrée 1 préleveur en sortie
Rejet	Vers 3 lagunes de finition (12000 m ²) avant de rejoindre la Vilaine via le ruisseau de la Ville Aubin



Lagune du Folleux

- Capacité nominale : 550 EH
- Type de filière : Lagunage
- Zone collectée : Le Folleux, Nivillac
- Equipement de télésurveillance : Non
- Groupe électrogène : Non

Normes	Rendement %
DCO	60





4.1.2) Les installations sur le réseau

Type d'ouvrages	Lieu	Nombre de pompes	Débit (m ³ /h)	Télesurveillance
Poste de relèvement	La Ville Frabourg	2	13	oui
Poste de relèvement	Le Bas du Bourg	2	18	oui
Poste de relèvement	Le Rhodoir	2	40	oui
Poste de relèvement	Le Folleux	2	10	oui
Poste de relèvement	Le Folleux 2	2	10	oui
Poste de relèvement	La Ville Jossy	2	10	oui
Poste de relèvement	La Croix Neuve	2	5	oui
Poste de relèvement	La Grée Nevet	2	10	oui
Poste de relèvement	Les métairies 3	2	23	oui

4.1.3) Le réseau

Les canalisations (hors branchements)

RESEAU SEPARATIF		
Matériaux	Diamètre	Longueur (ml)
Amiante-Ciment	150	2 858
Amiante-Ciment	200	5 634
Amiante-Ciment	250	1 444
TOTAL Amiante-Ciment		9 936
FONTE	150	93
FONTE	200	1 568
FONTE	250	334
TOTAL FONTE		1 995
GRES	250	93
TOTAL FONTE		93
PVC	125	48
PVC	160	649
PVC	200	11 479
PVC	250	318
TOTAL PVC		12 494
PEHD	200	231
TOTAL PVC		231
Inconnu	0	211
TOTAL Inconnu		211
TOTAL RESEAU SEPARATIF		24 960
RESEAU REFOULEMENT		
Matériaux	Diamètre	Longueur (ml)
Fonte	125	1 206
Inconnu	0	65
		168
PVC	75	156
PVC	90	1 746
TOTAL REFOULEMENT		3 341
TOTAL RESEAU		28 301

Les ouvrages sur le réseau

Type d'ouvrage	Quantité
Regards de visite	604



Connaissance du réseau	
existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage,...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	10
définition d'une procédure de mise à jour au minimum annuelle	5
existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux et définition d'un procédure de mise à jour au moins annuelle	10
lorsque les informations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total	5
l'inventaire mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés pour la moitié du linéaire total des réseaux	10
lorsque les informations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total	2
le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au du liénaire étant renseignée	0
lorsque les informations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total	0
localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs....)	10
existence et mise à jour d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	10
le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards)	0
l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçons (curage, désobstruction, renouvellement...)	10
mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections, notamment par caméra et les réparations ou travaux effectués à leur suite.	10
mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	0
TOTAL	82

4.2) LE BILAN D'EXPLOITATION

4.2.1) Bilan sur les volumes et consommations électriques

Les postes de relèvement :

Poste du Rhodoir

	2015
Temps de fonctionnement (h)	1 446
Volumes (m ³)	57 830

Poste du Bas du Bourg

	2015
Temps de fonctionnement (h)	38
Volumes (m ³)	686

Poste de la Ville Frabourg

	2015
Temps de fonctionnement (h)	298
Volumes (m ³)	3 872

Poste du Folleux

	2015
Temps de fonctionnement (h)	394
Volumes (m ³)	3 580

Poste du Folleux 2

	2015
Temps de fonctionnement (h)	267
Volumes (m ³)	3 207

Poste de la ville Jossy

	2015
Temps de fonctionnement (h)	24
Volumes (m ³)	195

Poste de la Croix Neuve

	2015
Temps de fonctionnement (h)	164
Volumes (m ³)	1 858

Poste de la Grée Nevet

	2015
Temps de fonctionnement (h)	17
Volumes (m ³)	266

Poste Les Métairies 3

	2015
Temps de fonctionnement (h)	16
Volumes (m ³)	438



4.2.2) Consommation d'énergie

	2014	2015
Site	Conso kwh	Conso kwh
Poste Le Rhodoir	31 126	17 043
Poste Le Bas du Bourg	243	261
Poste la Ville Frabourg	556	188
Poste du Folleux	1 601	1 635
STEP	148 321	124 808
Poste Croix neuve	929	592
Ville Jossy	342	289
Port Folleux 2	60	722
Poste ZA Grée Nevet	12	365
Poste ZA Métairies	129	633
Total	183 319	146 536



4.3) SUIVI DE LA QUALITE DE TRAITEMENT

Le service chimie-process-assainissement et les chefs de station sont en charge des programmes d'autocontrôle. Ils réalisent le suivi de fonctionnement des process, les analyses de terrain et la gestion des boues.

Les bilans d'auto surveillance sont programmés conformément à la réglementation du 22 juin 2007. Les analyses d'eaux brutes et d'eaux traitées sont réalisées par des laboratoires agréés.

4.3.1) Bilan hydraulique Nivillac

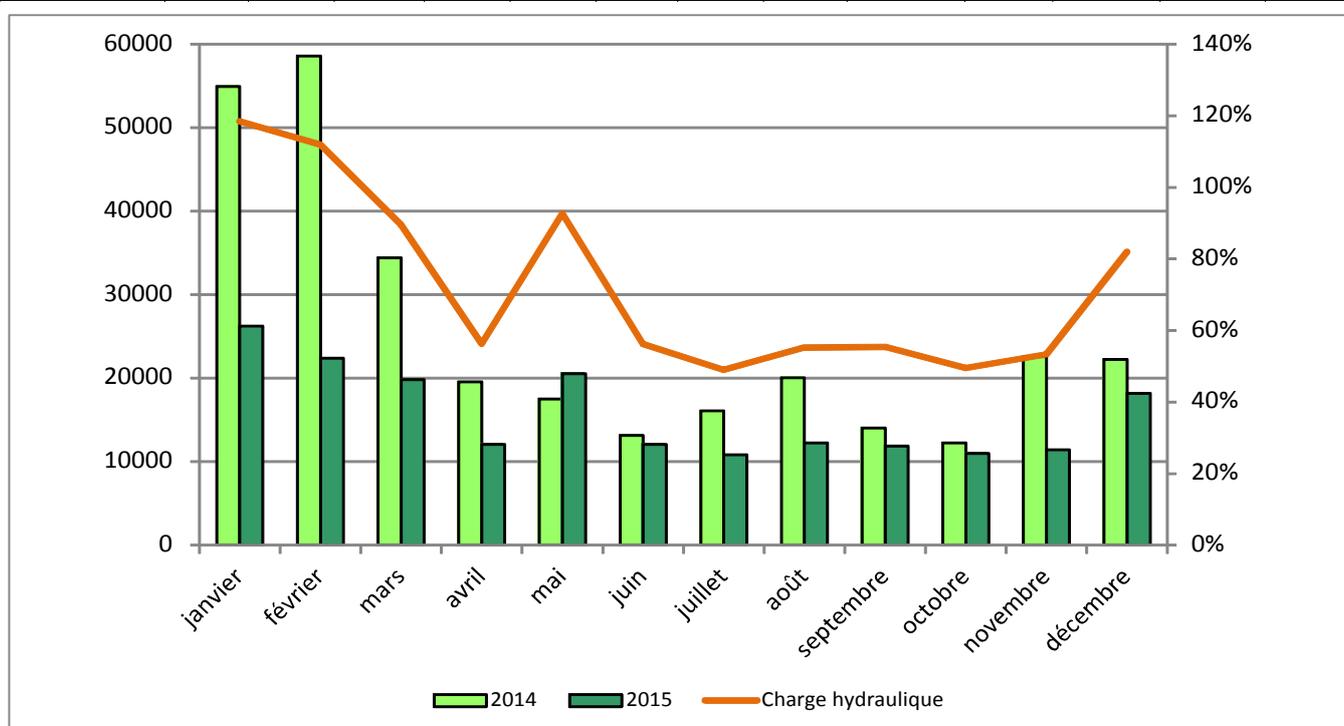
4.3.1.1) Entrée station

La station n'est pas équipée de dispositif de mesure de débit en entrée station.



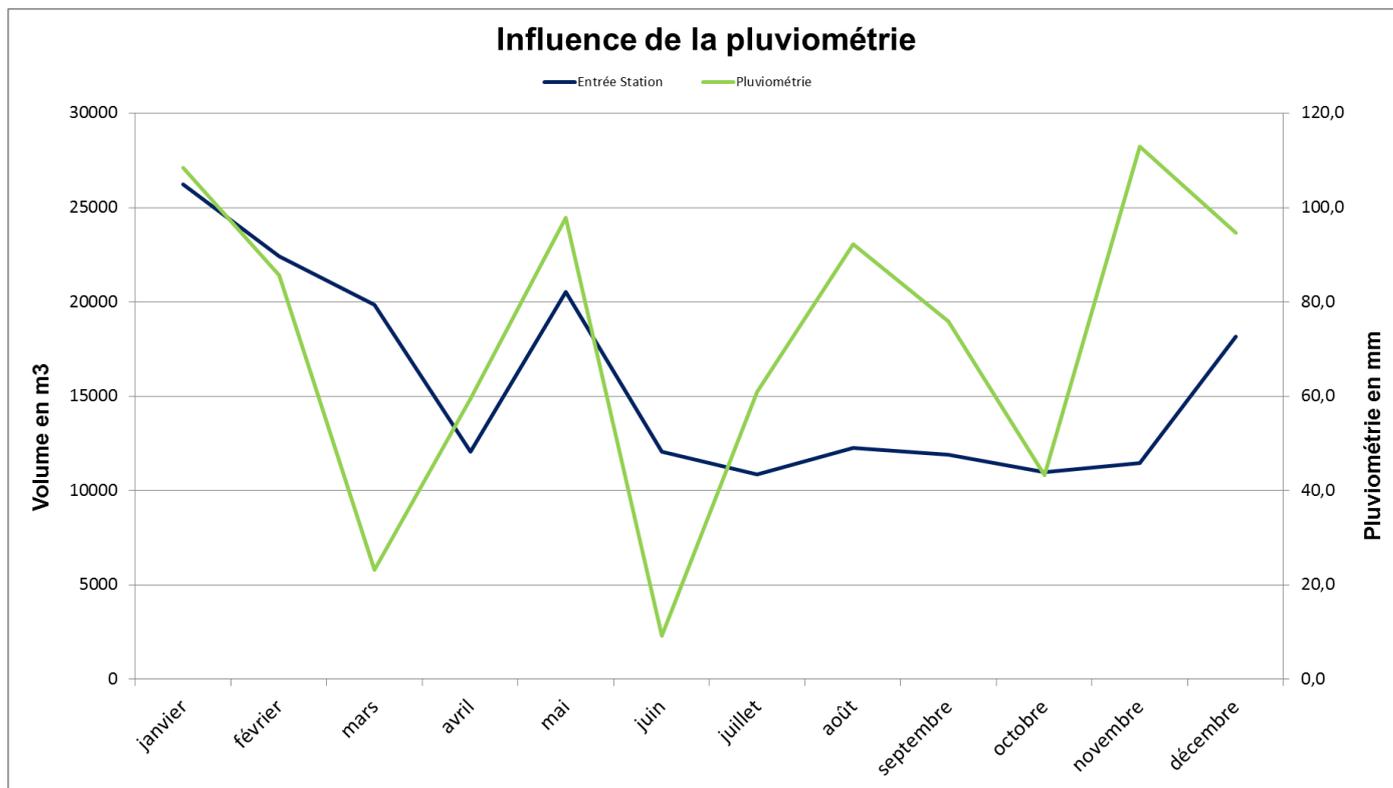
4.3.1.2) Sortie station

Volumes traités (en m3)													
Site	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total traité
2014	54920	58602	34417	19554	17516	13135	16078	20038	14037	12265	22592	22263	305417
2015	26241	22401	19837	12060	20528	12055	10844	12247	11882	10970	11431	18169	188665,4
% charge hydraulique	118%	112%	89%	56%	93%	56%	49%	55%	55%	49%	53%	82%	72%



Sur la STEP, on constate une baisse de 38 % du débit sur l'année 2015 par rapport à 2014. Comparativement les conditions météorologiques étaient plus favorables en 2015 surtout sur le dernier trimestre particulièrement sec.

En 2015, la charge hydraulique s'établit à 72% de la capacité nominale de la station.



L'année 2015 se caractérise par une pluviométrie très importante en janvier, février, août et novembre avec un niveau haut en début d'année.

Le réseau reste sensible aux eaux parasites pluviales et aux eaux de nappe comme le démontre la courbe du graphique.



4.3.2) Bilan organique Nivillac

4.3.2.1) Auto surveillance entrée station

Les résultats des bilans 24h d'auto surveillance en entrée de lagune sont présentés sur la page suivante sous forme de tableau en concentration et en flux en mg/l :

Dates	Débit bilan 24h m3 / j	pH	MES		DBO5		DCO		NTK		NGL		Pt		Charge organique reçue en DBO5	
		Valeur UpH	Conc. mg/l	Charge kg/j	EH	%										
14/01/2015	715	7,60	62	44	81	58	230	164					4,60	3,29	965	27,0
27/02/2015	1011	7,40	140	142	150	152	340	344					4,40	4,45	2528	70,6
08/03/2015	729	7,50	220	160	170	124	450	328	48	34,99	48,46	35,33	5,10	3,72	2066	57,7
13/04/2015	345	7,60	420	145	410	141	910	314					12,00	4,14	2358	65,9
26/05/2015	439	7,60	390	171	350	154	800	351	87	38,19	87,46	38,39	10,00	4,39	2561	71,5
10/06/2015	429	7,50	360	154	320	137	770	330					9,70	4,16	2288	63,9
09/07/2015	324	7,50	420	136	390	126	830	269	95	30,78	95,46	30,93	11,00	3,56	2106	58,8
23/08/2015	392	7,60	530	208	470	184	1100	431					11,00	4,31	3071	85,8
22/09/2015	413	7,60	590	244	470	194	1100	454					12,00	4,96	3235	90,4
14/10/2015	350	7,60	470	165	450	158	1000	350	98	34,30	98,45	34,46	11,00	3,85	2625	73,3
19/11/2015	432	7,40	340	147	320	138	750	324					7,70	3,33	2304	64,4
01/12/2015	438	7,60	360	158	300	131	720	315					8,00	3,50	2190	61,2
Moyenne	501	7,54	359	156	323	141	750	331	82,00	34,57	82,46	34,78	8,88	3,97	2358	65,9

La charge organique moyenne mesurée en 2015 est de 2538 EH soit 66% de la capacité nominale de la station.



4.3.2.2) Auto surveillance sortie

Les résultats des bilans 24h d'auto surveillance en sortie de lagune sont présentés sur la page suivante sous forme de tableau en concentration et en flux en mg/l :

Dates	Débit bilan 24h m3 / j	pH Valeur UpH	MES			DBO5			DCO			NTK			NGL			Pt		
			Conc. mg/l	Charge kg/j	Rend. %	Conc. mg/l	Charge kg/j	Rend. %												
14/01/2015	715	7,50	5,00	3,58	91,9	3,00	2,15	96,3	30,00	21,45	87,0							4,80	3,43	-4,3
27/02/2015	1011	7,50	5,00	5,06	96,4	3,00	3,03	98,0	30,00	30,33	91,2							0,91	0,92	79,3
08/03/2015	729	7,70	5,00	3,65	97,7	3,00	2,19	98,2	30,00	21,87	93,3	9,30	6,78	80,6	9,81	7,15	79,8	0,61	0,44	88,0
13/04/2015	345	7,90	5,00	1,73	98,8	4,00	1,38	99,0	46,00	15,87	94,9							1,00	0,35	91,7
26/05/2015	439	8,10	10,00	4,39	97,4	7,00	3,07	98,0	48,00	21,07	94,0	7,50	3,29	91,4	8,06	3,54	90,8	1,40	0,61	86,0
10/06/2015	429	7,80	6,00	2,57	98,3	3,00	1,29	99,1	57,00	24,45	92,6							1,70	0,73	82,5
09/07/2015	324	7,90	5,00	1,62	98,8	3,00	0,97	99,2	47,00	15,23	94,3	2,60	0,84	97,3	3,11	1,01	96,7	1,40	0,45	87,3
23/08/2015	392	8,00	5,00	1,96	99,1	3,00	1,18	99,4	35,00	13,72	96,8							1,90	0,74	82,7
22/09/2015	413	7,90	5,00	2,07	99,2	3,00	1,24	99,4	34,00	14,04	96,9							0,45	0,19	96,3
14/10/2015	350	7,90	5,00	1,75	98,9	3,00	1,05	99,3	39,00	13,65	96,1	4,60	1,61	95,3	5,12	1,79	94,8	0,76	0,27	93,1
19/11/2015	432	7,40	5,00	2,16	98,5	4,00	1,73	98,8	44,00	19,01	94,1							2,20	0,95	71,4
01/12/2015	438	7,70	5,00	2,19	98,6	3,00	1,31	99,0	34,00	14,89	95,3							0,60	0,26	92,5
Moyenne	501	7,78	5,50	2,73	97,81	3,50	1,72	98,64	39,50	18,80	93,88	6,00	3,13	91,14	6,52	3,37	90,52	1,48	0,78	78,9

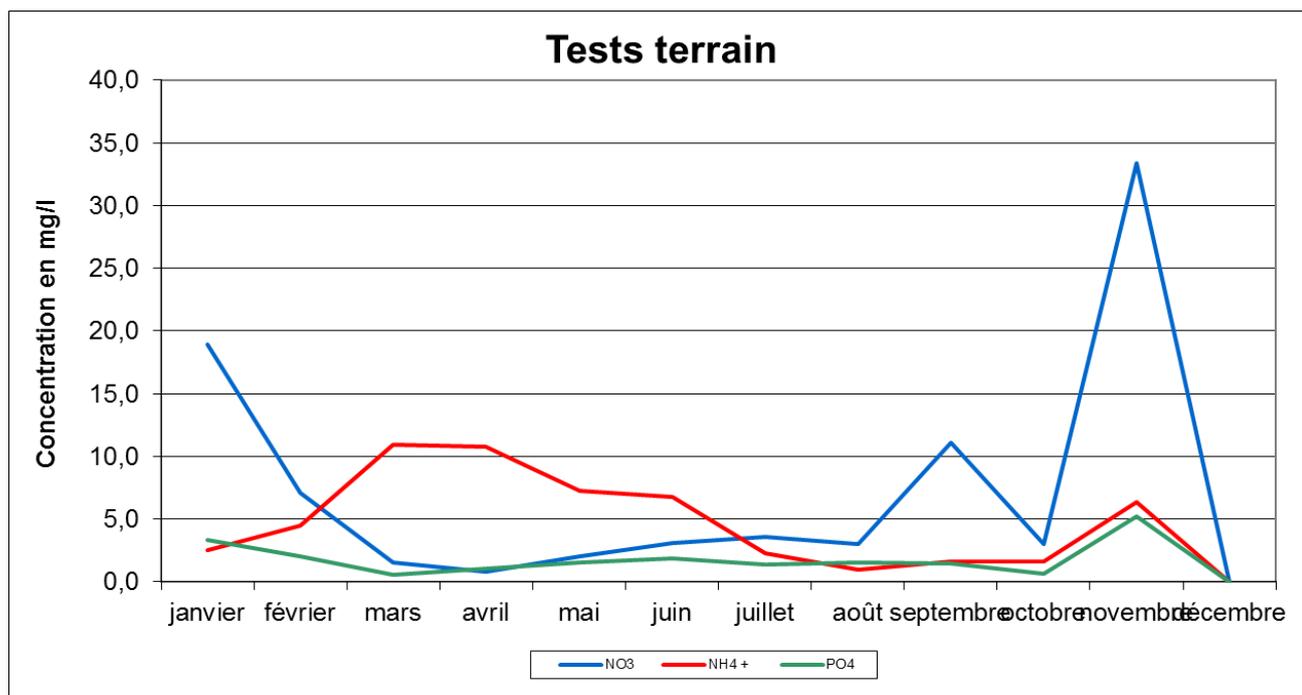
Les résultats en sortie stations respectent les normes de rejet imposées. La station est conforme sur toute l'année 2015.

Les rendements épuratoires sont bons et traduisent le bon fonctionnement de la station d'épuration.

4.3.2.3) Suivi du milieu récepteur

Pas de suivi du milieu récepteur.

4.3.3) Pilotage de la station



Les tests terrain démontrent le bon suivi du fonctionnement de la station : les objectifs sont respectés sur toute l'année. (8 mg/L en NH4, 20 mg/L en NO3 et 2 mg/L en P).

4.3.3.1) Réactifs

	Quantités	Type
Polymère (kg)	80	Adifloc CE 498
Chlorure ferrique (kg)	9087	40% Qualité B

4.3.3.2) Sous-produits

	Quantités	Lieu de destination
Refus de dégrillage (kg)	780	Site Gueltas
Boues de curage du réseau d'assainissement (kg)	5400	STEP d'Avranches

4.3.3.3) Gestion des boues

	2015					
	Traitement des boues			Evacuation des boues		
	Volume boues entrée traitement	Siccité entrée traitement	Poids Entrée	Volume boue évacué	Sicité boue évacuée	Poids Evacué
	m3	%	t MS	m3	%	t MS
janvier	264	0,80	2,112			
février	212	1,00	2,120			
mars	292	0,94	2,745			
avril	410	0,95	3,895	1384,00	1,87	25,881
mai	352	1,27	4,470			
juin	425,6	1,23	5,235			
juillet	558	0,70	3,906			
août	568,8	0,65	3,697			
septembre	597,6	0,69	4,123	606,00	1,87	11,332
octobre	499,2	0,58	2,895			
novembre	623,2	0,63	3,926			
décembre	166,4	0,70	1,165			
Total	4969	-	40,290	1990	-	37,2130
Moyenne	414	0,85	3,358	995	2	19

Le bilan agronomique annuel, joint en annexe 1, détaille les épandages réalisés.



4.3.4) Bilan hydraulique Le Folleux

4.3.4.1) Entrée station

La station possède un débitmètre électromagnétique mais non télé-surveillé en 2015.

4.3.4.2) Sortie station

La station est équipée d'un canal venturi mais non équipé de transmetteur US.

4.3.5) Bilan organique Le Folleux

En 2015, il n'y a pas eu de bilan de pollution effectué.



4.3.5.3) Suivi du milieu récepteur

Pas de suivi du milieu récepteur.

4.3.6) Contrôle métrologique

Les débitmètres à ultrasons font l'objet d'une vérification visuelle à chaque passage et d'une vérification complète tous les semestres, et sont réglés si besoin. Les débitmètres électromagnétiques font l'objet d'une vérification interne annuelle.

Les préleveurs automatiques sont vérifiés après chaque bilan (respect du nombre d'échantillons) et font l'objet d'une vérification 4 fois par an.

4.3.7) SATESE

Les rapports de visite SATESE est joint en annexe 2.



4.4) LES TRAVAUX

4.4.1) Les interventions d'entretien et de réparations

- ✓ Conformité électrique

Sur les stations et ouvrages

Les interventions ponctuelles ont été les suivantes :

Site	Date
RL LE RODOIR NIVILLAC	16/06/2015
RL LA BUTTE NIVILLAC	16/06/2015
Poste LA VILLE FRABOURG	16/06/2015
STATION D'EPURATION NIVILLAC	16/06/2015

Sur les postes de refoulement

Les interventions ponctuelles ont été les suivantes :

Date d'intervention	Poste	Intervention
18/02/2015	Poste de la Ville Frabourg	Curage poste
18/02/2015	Poste de la butte du bourg	Curage poste
18/02/2015	Poste de la STEP de Nivillac	Curage poste
18/02/2015	Poste du Rodhoir	Curage poste
18/12/2015	Poste de la STEP de Nivillac	Curage poste



Sur la station

Les interventions ponctuelles ont été les suivantes

Date d'intervention	Ouvrage	Intervention
18/12/2015	STEP de Nivillac	Curage Puits à boue
18/12/2015	STEP de Nivillac	Curage fosse à sable
18/12/2015	STEP de Nivillac	Nettoyage canal d'arrivée
18/12/2015	STEP de Nivillac	Pompage en surface bassin prétraitement

Sur le réseau

Curage préventif

Date	Localisation	Linéaire (en ml)
17/02/2015	Chemin de la Métairie	175 m
17/02/2015	Impasse des Mimosas	52 m
17/02/2015	Lotissement de la Ville Frabourg	386 m
17/02/2015	Rue de la Butte du bourg	240 m
17/02/2015	Rue de la Croix Jacques	216 m
17/02/2015	Rue des Ajoncs	313 m
17/02/2015	Rue des Lilas	480 m
17/02/2015	Rue du Calvaire	484 m
17/02/2015	Rue du Vivier	71 m
17/02/2015	Vers rue du Calvaire	166 m
17/02/2015	Vers STEP de Nivillac	106 m
17/02/2015	Camping de la Garenne	144 m
17/02/2015	Impasse Ker Anna	31 m
17/02/2015	Lotissement de la Garenne	83 m
17/02/2015	Lotissement Ville Frabourg	99 m
Total		3 047

Un plan de curage est joint en annexe 5.



Débouchage

Date	Localisation	Opération
20/02/2015	Impasse de Ker Anna	Débouchage EU
31/07/2015	Rue de l'Etang	Débouchage EU

Intervention ponctuelles sur le réseau

Date	Localisation	Opération
11/08/2015	2 Rue de l'Etang	Casse conduite EU
18/11/2015	RD 176	Mise a niveau tampon EU

Passage Caméra

Date d'intervention	Localisation	Linéaire (en ml)
18/02/2015	Impasse des Mimosas	16 m
18/02/2015	Impasse des Mimosas	52 m
18/02/2015	Lotissement de la Ville Frabourg	386 m
18/02/2015	Rue de la Butte du bourg	139 m
18/02/2015	Rue de la Croix Jacques	216 m
18/02/2015	Rue des Ajoncs	313 m
18/02/2015	Rue des Lilas	403 m
18/02/2015	Rue du Calvaire	484 m
18/02/2015	Rue du Vivier	71 m
18/02/2015	Vers rue du Calvaire	228 m
18/02/2015	Vers STEP de Nivillac	106 m
18/02/2015	Camping de la Garenne	144 m
18/02/2015	La Garenne	25 m
18/02/2015	Lieudit Ker Ann	217 m
18/02/2015	Impasse Ker Anna	31 m
18/02/2015	Lotissement de la Garenne	83 m
18/02/2015	Lotissement Ville Frabourg	99 m
Total		3 014



Tests à la fumée

Date d'intervention	Localisation	Linéaire (en ml)
02/09/2015	Rue des Chênes Verts	197 m
02/09/2015	Rue des Genêts	204 m
02/09/2015	Rue des Tilleuls	94 m
02/09/2015	Vers Rue des Tilleuls	240 m
Total		734

Contrôles de raccordement dans le cadre d'une cession immobilière

Date	Demandeur	Localisation	Conformité
06/03/2015	AGENCE BRETAGNE SUD (LA ROCHE BERNARD)	59 la ville au moguer	conforme
02/04/2015	Mr Mme DIVERSAY	7 lot du clos martin	conforme mais absence ventilation haute
24/11/2015	Mme BONNEAU Rachelle	La croix neuve	conforme
04/05/2015	MR RUE François	11 lotissement du clos martin	non conforme



4.4.2) Les travaux neufs

Sur les stations et postes de relèvement

A la charge de la Collectivité

Site	Equipement	Description
Pas de travaux neufs en 2015		

Sur le réseau

✓ Extension

Date de réalisation	Localisation	Diamètre	Matériau	Linéaire (en ml)
13/05/2015	Le Clos St James	160	PVC	62
13/05/2015	Le Clos St James	200	PVC	146
13/05/2015	Résidence du Vieux Pont	200	PVC	539
13/05/2015	Résidence du Vieux Pont	160	PVC	14
13/05/2015	Résidence du Vieux Pont	63	PVC	168
Total				929

✓ Déplacement

Date de réalisation	Localisation	Diamètre	Matériau	Linéaire (en ml)
12/11/2015	Boulevard de Bretagne	200	PVC	47
Total				47



Sur les branchements

Commune	Nombre de branchements neufs
NIVILLAC	1

4.4.3) Les travaux de renouvellement

Sur la station et les postes

Site	Equipement	Description	Coût
PR le Rhodoir	Huisserie	renouvellement du portail	1 037,00 €
STEP de Nivillac Bourg	Aération	renouvellement des rotors des turbines	15 209,00 €
STEP de Nivillac Bourg	Filière boues	renouvellement stator pompe extraction	897,00 €
TOTAL			17 143,00 €

Le bilan sur le renouvellement est présenté en annexe 3.



B) COMPTE RENDU FINANCIER 2015

1) COMPTE ANNUEL DE RESULTAT D'EXPLOITATION

	2014	2015	Variation
PRODUITS (hors TVA)	328 807,12 €	373 043,12 €	13,45%
Produits d'exploitation	100 018,54 €	108 984,32 €	8,96%
Produits travaux attribués à titre exclusif	7 867,26 €	902,36 €	-88,53%
Surtaxe collectivité	206 504,74 €	247 260,39 €	19,74%
Modernisation des réseaux de collecte	13 468,26 €	14 728,54 €	9,36%
Produits accessoires	948,32 €	1 167,51 €	23,11%
CHARGES	357 531,70 €	395 831,07 €	10,71%
Personnel	25 625,90 €	24 108,48 €	-5,92%
Énergie électrique	21 504,09 €	17 925,60 €	-16,64%
Produits de traitement	3 292,96 €	2 330,45 €	-29,23%
Analyses et auto-contrôles	7 073,99 €	6 674,52 €	-5,65%
Sous traitance, matériaux, matériels et divers	50 537,86 €	50 567,74 €	0,06%
Impôts locaux, taxes et redevance	708,27 €	807,43 €	14,00%
Autres dépenses :	5 390,61 €	7 039,97 €	30,60%
<i>Transports et déplacement</i>	1 337,13 €	1 122,87 €	-16,02%
<i>Informatique-DAO</i>	536,69 €	988,08 €	84,11%
<i>Frais de poste, télécommunication</i>	1 216,09 €	1 454,00 €	19,56%
<i>Locaux et Assurances</i>	887,73 €	1 037,83 €	16,91%
<i>Autres</i>	1 412,98 €	2 437,20 €	72,49%
Non-valeurs	0,00 €	0,00 € -	
Frais généraux	7 380,37 €	8 337,01 €	12,96%
<i>Frais de siège</i>	2 934,37	3 508,01	19,55%
<i>Frais liés au service</i>	4 446,00	4 829,00	8,61%
Surtaxe collectivité	206 504,74 €	247 260,39 €	19,74%
Modernisation des réseaux de collecte	13 468,26 €	14 728,54 €	9,36%
Charges relatives aux investissements	339,78 €	339,78 €	0,00%
Garantie de renouvellement	15 704,88 €	15 711,17 €	0,04%
RÉSULTAT BRUT	-28 724,58 €	-22 787,95 €	-20,67%



2) COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2015

2.1) COMPTE DE GESTION

	Débit	Crédit
Surtaxe émise pour la collectivité		247 260,39 €
Reversements de surtaxe	220 700,19 €	
Montant des impayés déduits précédemment		18 824,47 €
Montant des impayés	20 947,29 €	
Total	241 647,48 €	266 084,86 €
Solde		24 437,38 €

Arrêté le présent compte de gestion à la somme de vingt-quatre mille quatre cent trente-sept euros et trente-huit centimes

Fait à Avranches, le 27 mai 2016

2.2) LES TARIFS

2.2.1) Grille des tarifs

a) Part délégataire

	Tarif 2014	Tarif 2015	Evolution
Abonnements	28,57 €	28,55 €	-0,07%
Consommations			
Tranche 1 (0 à 30 m3)	0,2831 €	0,2830 €	-0,04%
Tranche 2 (> 30 m3)	0,8089 €	0,8086 €	-0,04%

b) Part collectivité

	Tarif 2014	Tarif 2015	Evolution
Abonnements	39,000 €	40,950 €	5,00%
Consommations			
Tranche 1 (0 à 30 m3)	1,430 €	1,500 €	4,90%
Tranche 2 (> 30 m3)	2,960 €	3,110 €	5,07%

c) Modernisation des réseaux de collecte

	Tarif 2014	Tarif 2015	Evolution
Modernisation des réseaux de collecte			
1er semestre	0,190 €	0,190 €	0,00%
2ème semestre	0,190 €	0,190 €	0,00%

2.2.2) Variation de prix

La formule de révision - Année 2015 est jointe en annexe 4.

2.2.3) Composantes et réparation d'une facture de 120 m³ par commune

	Part distributeur € HT	Part collectivité €	Modernisation des réseaux de collecte	TVA	Total TTC
Abonnement annuel	28,55 €	40,95 €		6,95 €	76,45 €
Consommation de 120 m ³	81,26 €	324,90 €	22,80 €	42,90 €	471,86 €
TOTAL	109,81 €	365,85 €	22,80 €	49,85 €	548,31 €
Répartition	20,03%	66,72%	4,16%	9,09%	100,00%

2.2.4) Evolution d'une facture de 120 m³ par commune

	Montant TTC facture 120 m ³ 2014	Montant TTC facture 120 m ³ 2015	Evolution %	Prix moyen au m ³ en 2015
Commune de Nivillac	529,06 €	548,31 €	3,64%	4,569 €

2.2.5) Contrôle de la conformité du plafonnement de la part fixe

	Part distributeur € HT	Part collectivité €	Total HT	%
Abonnement annuel	28,55 €	40,95 €	69,50 €	14,61%
Consommation de 120 m ³	81,26 €	324,90 €	406,16 €	85,39%
TOTAL	109,81 €	365,85 €	475,66 €	100%

La représentativité de l'abonnement est de 14.61 %. **Elle est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 6 août 2007**, relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé. Si la commune est rurale au sens de l'article D-3334-8-1 du code général des collectivités territoriales.

Car pour celles-ci le plafond est fixé à 40 %.

Elle est calculée selon les termes de la circulaire du 4 juillet 2008, c'est-à-dire hors redevance modernisation des réseaux de collecte.

2.2.6) Facture type 120 m³ – Année 2016

	Part distributeur € HT	Part collectivité €	Modernisation des réseaux de collecte	TVA	Total TTC
Abonnement annuel	28,47 €	42,59 €		7,11 €	78,17 €
Consommation de 120 m ³	81,01 €	337,50 €	21,60 €	44,01 €	484,12 €
TOTAL	109,48 €	380,09 €	21,60 €	51,12 €	562,29 €
Répartition	19,47%	67,60%	3,84%	9,09%	100,00%



2.3) LES EMISSIONS

2.3.1) Dispositions contractuelles relatives à la facturation

8.2 Modalités de facturation

Selon l'article 8.2.1 du cahier des charges.

Le délégataire est tenu de percevoir les droits et redevances institués par la loi pour le compte de l'Etat et d'organismes publics.

La période prise en compte pour la facturation de l'assainissement collectif est la période de consommation du service de l'eau potable.

Les volumes consommés sont relevés par le service de l'eau une fois par an au mois de décembre.

Il est facturé :

Début janvier : l'abonnement correspondant au premier semestre de consommation de l'année en cours, ainsi que les consommations de l'année écoulée, déduction faite de l'acompte facturé en juillet de l'année précédente.

Début juillet : l'abonnement correspondant au deuxième semestre de consommation de l'année en cours, ainsi qu'une consommation estimée calculée sur la base de 50 % du volume facturé de l'année précédente, auquel est appliqué le tarif de l'année en cours.

Dates de facturation

- 24/02/15 : Abonnements 1^{er} semestre 2015
- 24/07/15 : Abonnements 2^{ème} semestre 2015 + Acompte sur consommations
- 17/02/16 : Abonnements 1^{er} semestre 2016 + solde de consommations 2015

2.3.2) Récapitulatif des facturations émises

	Quantités	Part distributeur HT en €	Part collectivités HT en €	Modernisation des réseaux	TVA en €	Total TTC en €
Parts fixes						
Principale						
Exercice	883,50	25 232,76	36 188,16		6 142,09	67 563,01
Compléments et régularisations						
Exercice	30,28	864,29	1 239,82		210,41	2 314,52
Exercices antérieurs	-5,14	-144,33	-192,30		-33,66	-370,29
Total parts fixes	908,64	25 952,72	37 235,68		6 318,84	69 507,24
Consommations						
Principale						
Exercice	78 146	50 367,00	203 756,50	14 310,24	26 843,37	295 277,11
Compléments et régularisations						
Exercice	-277	-99,43	-479,90	-69,92	-64,93	-714,18
Exercices antérieurs	2 532	1 785,00	6 748,11	488,22	902,13	9 923,46
Total consommations	80 401	52 052,57	210 024,71	14 728,54	27 680,58	304 486,40
Total	80 401	78 005,29	247 260,39	14 728,54	33 999,42	373 993,64
Rappel 2014	70 886	69 937,15	206 504,74	13 468,26	28 453,07	318 363,22
Evolution 2015/2014	13,42%	11,54%	19,74%	9,36%	19,49%	17,47%



2.3.3) Facturations principales

	Quantités	Part distributeur HT en €	Part collectivités HT en €	Modernisation des réseaux de collecte en €	TVA en €	Total TTC en €
Parts fixes						
1er semestre	440,50	12 580,68	18 042,88		3 062,36	33 685,92
2ème semestre	443,00	12 652,08	18 145,28		3 079,74	33 877,10
Sous total abonnements	883,50	25 232,76	36 188,16		6 142,09	67 563,01
Consommations						
Tranche 1	13 733	3 886,62	20 599,50		2 448,61	26 934,73
Tranche 2	10 909	8 821,09	33 926,99		4 274,81	47 022,89
Total 1er semestre	24 642	12 707,71	54 526,49	4 681,98	7 191,62	79 107,80
Tranche 1	10 663	3 017,95	15 994,50		1 901,25	20 913,70
Tranche 2	42 841	34 641,34	133 235,51		16 787,69	184 664,54
Total 1er semestre	53 504	37 659,29	149 230,01	9 628,26	19 651,76	216 169,32
Sous total consommations	78 146	50 367,00	203 756,50	14 310,24	26 843,37	295 277,11
Total	78 146	75 599,76	239 944,66	14 310,24	32 985,47	362 840,13
Rappel 2014	65 218	65 098,27	191 239,88	12 391,42	26 872,96	295 602,53
Evolution 2015/2014	19,82%	16,13%	25,47%	15,49%	22,75%	22,75%



2.3.4) Compléments et régularisations

	Quantités	Part distributeur HT en €	Part collectivités HT en €	Modernisation des réseaux de collecte en €	TVA en €	Total TTC en €
Parts fixes						
Exercice	30,28	864,29	1 239,82		210,41	2 314,52
Exercices antérieurs	-5,14	-144,33	-192,30		-33,66	-370,29
Consommations						
Tranche 1	-237	-67,07	-355,50		-42,26	-464,83
Tranche 2	-40	-32,36	-124,40		-15,68	-172,44
Total exercice	-277	-99,43	-479,90	-69,92	-64,93	-714,18
Tranche 1	505	143,47	728,85		87,23	959,55
Tranche 2	2 027	1 641,53	6 019,26		766,08	8 426,87
Total exercices antérieurs	2 532	1 785,00	6 748,11	488,22	902,13	9 923,46
Total	2 255	2 405,53	7 315,73	418,30	1 013,96	11 153,52



2.4) LES REVERSEMENTS

2.4.1) Etat des sommes à reverser à la collectivité

Article 31.3 Conditions de versement de la part communale

Chaque année, le versement à la collectivité des sommes encaissées au titre de la part communale est effectué selon le calendrier suivant :

- a. Le 1^{er} mars au plus tard, le délégataire verse le total des sommes qu'il a encaissées entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre de l'année précédente ;
- b. Le 1^{er} juin au plus tard, le délégataire verse le total des sommes qu'il a encaissées entre le 1^{er} janvier et le 31 mars ;
- c. Le 1^{er} septembre au plus tard, le délégataire verse le total des sommes qu'il a encaissées entre le 1^{er} avril et le 30 juin ;
- d. Le décembre au plus tard, le délégataire verse le total des sommes qu'il a encaissées entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre ;

Lorsque le contrat prend fin, pour quelque cause que ce soit, le délégataire verse à la collectivité le solde de la part communale correspondant aux dernières factures qu'il a encaissées au plus tard trois mois après la cessation d'effet du contrat.

La collectivité aura le droit de contrôler le produit de la part communale et les délais de reversement dans les conditions fixées à l'article 87 contrôle exercé par la collectivité du présent contrat.

Toutes les sommes non versées à la date fixée par le présent article porte intérêt aux taux légal majoré de deux points dès expiration dudit délai.



Etat des reversements :

Acompte	Type de règlement	Date	Montant reçu
1	Virement	26/05/2015	18 388,68 €
2	Virement	11/09/2015	3 205,88 €
3	Virement	01/12/2015	64 391,16 €
4	En-cours		134 714,47 €
Total			220 700,19 €

(1) Acompte de 107 242.55 € : consommations 2014 pour 88 853.87 € et 18 388.68 € d'abonnements 2015

(2) Acompte de 156 715.41 € : consommations 2015 pour 134 714.47 € et 22 000.94 € d'abonnements 2016

2.4.2) Les reversements de TVA

Attestations		TVA récupérée par la STGS €	Régularisation	
Références de la Collectivité			Montant reversé €	Date du reversement
Numéro	Date			
01-2012	06/03/2012	4 597,47		
02-2012	29/03/2012	12 632,75		
03-2012	22/05/2012	7 344,92	24 575,14	08/11/2012
04-2012	03/07/2012	2 571,15	2 571,15	11/01/2013
06-2012	23/08/2012	38 153,46	38 153,46	01/02/2013
07-2012	09/11/2012	22 197,22		
08-2012	20/12/2012	1 942,36	24 139,58	03/04/2013
01/2013	28/02/2013	1 758,75	1 758,75	18/07/2013
02/2013	28/06/2013	15 847,96	15 847,96	13/11/2013
03/2013	27/05/2014	8 928,56		
04/2013	27/05/2014	21 832,70		
01/2014	27/05/2014	1 110,53	31 871,79	02/10/2014
02/2014	23/09/2014	351,50	351,50	07/01/2015
01/2015	03/04/2015	5 362,67	5 362,67	04/11/2015
02/2015	05/11/2015	3 547,80		
03/2015	05/11/2015	1 936,06	5 483,86	02/03/2016
04/2015	25/02/2016	3 213,71		
03/2014	12/12/2014	3 381,15		

2.5) LES IMPAYES

2.5.1) Etat des impayés

(Situation connue au 04/05/16)

	Part délégataire	Part collectivité HT en €	Modernisation des réseaux de collecte	TVA	Total TTC €
Exercice 2015	3 410,37	10 354,88	678,14	1 444,34	15 887,73
Exercice 2014	2 265,65	6 635,05	447,34	934,80	10 282,85
Exercice 2013	869,83	2 302,90	169,51	233,96	3 576,20
Exercice 2012	817,88	1 654,46	102,55	180,24	2 755,13
TOTAL	7 363,73	20 947,29	1 397,55	2 793,34	32 501,91

Cet état ne tient pas compte de la facture du 16/02/16

2.5.2) Taux des impayés

Montant des impayés relatifs à l'année n-1 (2014) / montant des émissions n-1 (2014)

Soit : $\frac{10\,282,85\ \text{€}}{318\,363,22\ \text{€}} = 3,23\ \%$



C) ANNEXES

Annexe 1

Bilan agronomique

Annexe 2

Rapports SATESE

Annexe 3

Suivi du renouvellement

Annexe 4

Formule de révision

Annexe 5

Plan de curage



Annexe 1 : Bilan agronomique



Annexe 2 : Rapports SATESE



Annexe 3 : Suivi du renouvellement



Annexe 4 : Formule de révision



Annexe 5 : Plan de curage
